## AFFAIRE No 35 - AUGMENTATION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre le reclassement d'agents communaux reçus aux concours organisés par le C.F.P.C. et dans le souci de promouvoir certains agents journaliers, je vous propose de compléter l'effectif du personnel de la Ville de Saint-Denis comme suit :

- 3 postes d'Adjoint Technique,
- 5 postes d'Auxiliaire de Puériculture.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

## LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions des Affaires Générales et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions, sont adoptés à l'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION Le 24 MARS 1987 Article 3 de la Ioi nº 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

.../...